

Institut de démobilisation

**Pour une réappropriation
(collective, politique)
du vol.**

*Contre la délinquance, l'illégalisme.
Récupérer Vidocq, repolitiser Lacenaire.*

Remarque préliminaire :

Car le rêve de tout Etat, son désir, sa fonction, est de parvenir à séparer la « délinquance » et les mouvements de la contestation « politique ». Pour que ceux-ci restent inoffensifs, se réduisent à des cortèges paisibles de manifestants civiques et raisonnables, il est nécessaire de décharger toute la violence sur celle-là ; on fait passer entre les deux une ligne de démarcation nette. D'un côté, on désarme la politique ; de l'autre, on dépolitise la violence. Quand des vitrines sont brisées dans le quartier latin, des magasins pillés, il faut toujours, il faut absolument, que ce ne soit qu' « en marge des convois de manifestants ». Il n'y a aucun rapport, répèteront toujours les journaux, il n'y a aucun rapport, absolument, entre les manifestants (la politique, le discours) et les délinquants (le pénal, la violence). Ceux-ci ne font que profiter de ceux-là ; on nous explique même qu'ils les « discréditent », qu'ils « décrédibilisent le mouvement » et que l'opinion est unanime, est-elle par ailleurs favorable au mouvement, pour condamner ces actes¹. La mise en place de cette séparation a fait l'objet de maints efforts. Car longtemps, il a existé au contraire, entre le petit délinquant et la foule, un sentiment (politique) de (profonde) solidarité.

Les mouvements de contestation, étudiants ou autres, quand ils commencent à s'emparer des rues et de l'espace des villes, sont un lieu où la nécessité de cette séparation, du point de vue du pouvoir, apparaît dans sa plus grande évidence. La seule chose que craint réellement un gouvernement, en ces moments-là, c'est que la séparation s'abolisse : que la foule politique rencontre le délinquant et le délinquant la foule politique ; ou plutôt : que la foule devienne délinquante et que le délinquant devienne la foule. Mais ces mouvements de contestation ne sont qu'un lieu parmi d'autres. Car c'est bien sur l'ensemble de la société qu'il a été nécessaire de briser ce sentiment (politique) de solidarité entre foule et délinquance – et, lentement, patiemment, de construire la séparation, pour que définitivement la violence soit toujours apolitique, et soit toujours pénale ; et que la politique soit toujours hors de portée de toute violence, et inoffensive. En suivant le cours de *Surveiller et punir*, nous allons tenter de reconstituer les modalités de cette séparation : comment il a fallu « dépolitiser » la petite délinquance ; en quoi cette « dépolitisation » était bien un geste politique ; en quoi il y eut une politique de dépolitisation. Après quoi, nous réfléchirons aux manières d'une réappropriation politique et collective du vol – d'une restauration de la solidarité brisée.

NB : Nous ne parlons dans ce texte que du vol. Quels que soient les noms que nous-mêmes leur donnons ou que d'autres leur attribuent (délits, crimes, délinquances, etc.), nous ne parlons ici que d'actes de vol, saisies illégales de marchandises par la main, et, parmi ces actes, de ceux qui ne font violence qu'aux choses. Ce texte rejoint une réflexion sur la question du vol initiée et menée, depuis 2008, par la Section rennaise de l'Institut de démobilisation.

I. Solidarité ancienne de la foule et du délinquant châtié

La foule des simples gens, écrivait Renan, devine son ennemi avec un instinct profondⁱⁱ. Quand elle voit exécuter l'un des siens devant elle, en supplice public, sous ses yeux, elle sait d'instinct, du plus petit enfant au plus sénile vieillard, où est son camp, et ce qui lui reste à faire. « Il y eut une petite émeute à Paris en 1761 pour une petite servante qui avait volé une pièce de tissu à son maître. Malgré la restitution, malgré les prières, celui-ci n'avait pas voulu retirer sa plainte : le jour de l'exécution, les gens du quartier empêchent la pendaison, envahissent la boutique du marchand, la pillent »ⁱⁱⁱ. À la fin du XVII^e siècle à Avignon, à l'occasion d'une pendaison, la foule se leva contre le bourreau : « Voilà une foule de peuple sur lui. » Profitant du tumulte, « les enfants emportèrent avec grande précipitation la potence dans le Rhône »^{iv}.

Nous ne nous sommes pas toujours tenus aussi éloignés qu'aujourd'hui des sanctions appliquées aux délinquants ; nous n'avons pas toujours été aussi inattentifs et lointains ; aussi inactifs ; nous n'avons pas toujours laissé les pauvres, parce qu'ils avaient volé un morceau de pain, un pan de tissu, se faire exécuter, emprisonner, ni même juger, sans réagir à la démesure évidente de ces châtiments^v. Et cette solidarité, jadis, allait bien au-delà des simples interventions violentes au moment des supplices publics : « La solidarité de toute une couche de la population avec ceux que nous appellerions les petits délinquants – vagabonds, faux mendiants, mauvais pauvres, voleurs à la tire, receleurs et revendeurs – s'était manifestée assez continûment : la résistance au quadrillage policier, la chasse aux mouchards, les attaques contre le guet ou les inspecteurs en portaient témoignage. » (p. 76) Or cette reconnaissance instinctive de l'injustice, cette reconnaissance collective de l'adversaire commun, quand bien même elle prenait la forme, à l'occasion des supplices, d'un déchaînement ponctuel et violent, reposait sur une reconnaissance proprement politique de la situation : « ... à travers le refus de la loi ou des règlements, on reconnaît facilement les luttes contre ceux qui les établissent conformément à leurs intérêts » (p. 319). L'injustice, exceptionnelle, du châtiement, faisait apparaître en plein jour l'injustice quotidienne, régulière, régulièrement admise, où la vie de tous était tenue. Cet

élan de solidarité, qui pousse la foule au secours du délinquant, avec la conviction inébranlable de se défendre soi, est donc politique de part en part : au-delà de l'émeute et de l'illégalité, ponctuelles et exceptionnelles, il y a le sentiment de l'injustice quotidienne et répétée toujours. Cette solidarité de la foule est d'ailleurs à ce point politique que le condamné pouvait devenir un symbole de résistance (politique) à une oppression ressentie par tous : « Contre la loi, contre les riches, les puissants, les magistrats, la maréchaussée ou le guet, contre la ferme et ses agents », le condamné « apparaissait avoir mené un combat dans lequel on se reconnaissait facilement ». « On a vu des condamnés devenir après leur mort des sortes de saints, dont on honorait la mémoire et respectait la tombe. »^{vi}

La loi – c'est-à-dire ceux qui la faisaient, ceux qui en vivaient, ceux qu'elle protégeait – ne pouvait se permettre de laisser se développer ce lien politique entre la petite délinquance et la foule du peuple. Au XVIII^e siècle, il fallut réformer. Or c'est bien « la rupture de cette solidarité qui était en train de devenir l'objectif de la répression pénale et policière » (p. 76).

II.

Dépolitiser l'illégalisme, une « opération politique »

Pour rompre cette solidarité, il fallut s'en prendre à elle à deux hauteurs : 1^o) il fallut empêcher la manifestation de cette solidarité : on supprima les supplices publics (« car le criminel ne devait plus avoir de place que dans l'espace approprié de la délinquance »^{vii}). 2^o) il fallut extirper cette solidarité : on enraya le discours de solidarité, lui substituant un discours destiné à la briser.

La suppression des supplices publics n'exige pas grand commentaire : elle est permise par le développement des appareils punitifs, comme la prison (p. 150). C'est dans son enceinte, à l'ombre de ses murs, qu'ont lieu désormais les exécutions. Mais penchons-nous en revanche sur de deuxième aspect – plaçons-nous au niveau des discours : « Grave souci pour les faiseurs de lois au XVIII^e siècle : comment éteindre la gloire douteuse des criminels ? Comment faire taire l'épopée des grands malfaiteurs que chantent les almanachs, les feuilles volantes, les récits populaires ? » (p. 132) C'est aux divers moyens de cette tâche politique décisive que nous consacrons les quelques paragraphes qui suivent. On y remarquera le double mouvement, par lequel le partage est réalisé : 1^o) élever le crime jusque dans les hauteurs de la bourgeoisie, où l'on

confisque la fascination qu'il exerce ; 2^o) rabaisser au contraire l'illégalisme populaire pour l'enclorre dans les bas-fonds.

De la confiscation bourgeoise du vol politique et de sa chute dans le discours, l'esthétique et le jeu.

La figure du voleur, issu du peuple, représentant du peuple, en lutte contre les oppresseurs du peuple, cette figure contestataire du pouvoir, il fallait la détruire. Or il eût été vain d'aller contre la fascination que le vol exerce : fascination politique de la foule pour celui qui brave l'Etat et l'oppression de la loi. En revanche, il est possible de désamorcer la charge politique de cette fascination en déplaçant, *sur l'échelle sociale*, la figure héroïque du voleur, en la détachant du peuple. « La littérature policière transpose à une autre classe sociale cet éclat dont le criminel avait été entouré. » (p. 82) Il s'agit d'embourgeoiser la figure héroïque du voleur. La fascination demeure (la foule continue à suivre avec passion le combat qui oppose le criminel à l'Etat) ; mais aucune identification politique n'est plus possible. Le héros erre et agit dans des milieux supérieurs, étrangers, inaccessibles^{viii}. Le roman criminel, selon Foucault, a surtout « pour fonction de montrer que le délinquant appartient à un monde entièrement autre, sans relation avec l'existence quotidienne et familière »^{ix}.

Lorsque, au XIX^e siècle, tout le Paris de Louis-Philippe se passionne pour le procès Lacenaire, c'est un criminel bien inoffensif que la foule prend pour héros ; d'abord, parce que ses crimes sont médiocres, « étriqués » dit Foucault ; ensuite, parce qu'étant poète, il les recouvre de discours théoriques et esthétisants : on a parlé à son sujet de « métaphysique du crime » (p. 333). Pour Foucault, la mort de Lacenaire et la fête qui accompagne cette mort manifestent précisément ce « triomphe de la délinquance sur l'illégalisme » (p. 332). Ce que l'illégalisme populaire portait en lui de subversion politique déchoit en délinquance étriquée, bourgeoise et recouverte de mots creux. En Lacenaire, dans ces années 1830, on célébrait donc « la figure symbolique d'un illégalisme assujéti dans la délinquance et transformé en discours – c'est-à-dire rendu deux fois inoffensif » (p. 332). Lacenaire n'a rien d'un héros de la plèbe : celle-ci ne s'y trompe pas, qui en vient même, lorsqu'elle croise en prison ce bourgeois inoffensif, à soupçonner en lui un mouton ; au point que l'administration pénitentiaire dut « le protéger contre les détenus de la Force qui cherchaient à le tuer » (p. 331). Embourgeoisé, déconnecté de la solidarité populaire, esthète : avec Lacenaire, la nouvelle figure du criminel se dessine ; « en ce sens, Lacenaire est un personnage rassurant » (p. 332). Il n'y a pas de mal à ce que Paris le fête. Il est même bon que Paris le fête. Il est bon que la foule se passionne pour ce criminel bourgeois, esthète et inoffensif, et s'enthousiasme pour le spectacle auquel donne lieu son procès. C'est le plus

grand des voleurs... *Oui, mais c'est un gentleman*^x. Il s'agit, pour la classe au pouvoir, de se réapproprié le crime, ou du moins de confisquer la grandeur qui y est liée : « du roman noir à Quincey, ou du *Château d'Otrante* à Baudelaire, il y a toute une réécriture esthétique du crime, qui est aussi l'appropriation de la criminalité sous des formes recevables. »^{xi}

Un autre mode de dépolitisation est à l'œuvre ; il consiste à faire du crime un jeu, match inoffensif entre le criminel et l'Etat, presque un sport. Ce à quoi la littérature policière, à partir de Gaboriau, commence de s'employer : désormais le criminel se distingue « par ses ruses, ses subtilités, l'acuité extrême de son intelligence » (p. 82). Son affrontement avec la loi, laquelle apparaît sous les traits du détective, devient une « lutte entre deux purs esprits » (*ibid.*). Même plus de corps, du spirituel pur. Une partie d'échec, inoffensive. Qu'on songe aux raffinements scénaristiques des polars d'aujourd'hui (le travail admirable et méticuleux d'équipes de scénaristes, cherchant l'idée, la trouvaille, la complexification de la trame^{xii}) : autant de ruses, autant de rebondissements, autant de suspense, autant de plaisir – règle du spectacle, du divertissement. Or, de ce sport, de ces jeux, comme des autres loisirs, l'homme du peuple est évidemment exclu ; il « est trop simple maintenant pour être le protagoniste de vérités subtiles » (p. 82). C'est la disparition des « héros populaires », le crime « ne peut être l'œuvre que de natures d'exception » (*ibid.*). Impossible que le criminel nouveau devienne un modèle : il est devenu lointain, très lointain, étranger. Impossible qu'on l'imité. Toute la littérature policière a lieu dans un autre monde – fantasmagorique Paris, capitale du XIX^e siècle, où tout flotte au-dessus, très au-dessus, de l'organisation matérielle, réelle, de la société.

La confiscation du crime par la bourgeoisie a pour corollaire de le rendre politiquement inoffensif ; voire de masquer ce que, par ailleurs, le crime continuerait de receler de politique. Foucault fait remarquer que la fête parisienne autour de Lacenaire vient « bloquer le retentissement de l'attentat de Fieschi ». Précisément, Fieschi, le plus récent des régicides, représentait « la figure inverse » de celle de Lacenaire : celle d'« une petite criminalité débouchant sur la violence politique » (p. 332). Il fallait empêcher que la foule s'attachât Fieschi. On lui présenta Lacenaire.

Un partage

« Ce ne sont pas seulement les feuilles volantes qui disparaissent quand naît la littérature policière ; c'est la gloire du malfaiteur rustique, et c'est la sombre héroïsation par le supplice. » (p. 82) Il faut bien observer cependant que ce transfert de l'héroïsme, du brigand populaire au bourgeois, est en réalité un partage ; car il est évident qu'en réalité, la criminalité populaire ne disparaît pas subitement au XIX^e siècle. Et ce n'est pas non plus

qu'on cesserait d'en parler. Mais on commence à en parler autrement : pendant qu'un premier discours – qu'on vient d'entendre – confisque l'héroïsation du crime et la réserve au criminel bourgeois en l'élevant jusqu'à lui, un second discours est produit, qui doit abaisser au contraire l'illégalisme populaire ; on en fait du sordide, une activité sale, de racaille, de bas-fonds, et bientôt de banlieue. On ne cesse donc pas de parler de l'illégalisme populaire, les journaux le reprennent « dans leurs faits divers quotidiens » mais ce n'est plus qu'une « grisaille sans épopée » (p. 83). Le héros populaire doit disparaître, il abandonne la scène, l'héroïsation étant confisquée par la classe au pouvoir. Il reste le criminel nu, détaché de toute solidarité populaire : il reste le délinquant. « Le partage est fait ; que le peuple se dépouille de l'ancien orgueil de ses crimes ; les grands assassinats sont devenus le jeu silencieux des sages. » (p. 83)

Ce partage accompli, on ne va cesser de le renforcer sur le plan esthétique ; on opposera avec soin la beauté du crime, tel que le bourgeois, seul, peut avoir la prétention de l'accomplir, au sordide de la petite délinquance populaire. « Les beaux meurtres ne sont pas pour les gagne-petit de l'illégalisme » (p. 82) ; dans les années 1830, Lacenaire, nous l'avons vu, était l'un des premiers à déplacer l'illégalisme « vers une esthétique du crime, c'est-à-dire vers un art des classes privilégiées » (p. 332) ; en 1849, Thomas de Quincey publie *L'Assassinat considéré comme un des Beaux-arts* (p. 333). La voie, où Baudelaire notamment s'engagera, est ouverte... Dès lors les journaux peuvent bien continuer d'héroïser leurs criminels : le vol en devenant esthétique a perdu toute dimension politique et la foule ne peut plus le regarder que comme un spectacle fascinant mais lointain, étranger, aristotélien : un divertissement. Et « le crime est glorifié, mais parce qu'il est l'un des beaux-arts » (p. 82). Quant à l'illégalisme populaire, celui en qui la foule s'était longtemps reconnue, on l'a rabaisé suffisamment pour qu'il lui paraisse tout aussi étranger – et en plus d'étranger, répugnant.

Délinquance

Pendant que sur le versant bourgeois, on esthétisait, sur l'autre versant – celui de l'illégalisme populaire –, il fallut « dresser la barrière qui devait séparer les délinquants de toutes les couches populaires dont ils étaient issus et avec lesquelles ils demeuraient liés » (p. 333). Foucault précise que la tâche est difficile, « surtout dans les milieux urbains ». Mais on s'en donne les moyens ; Foucault en liste au moins six (p. 334). Retenons celui-là : « On a mis en œuvre des procédés plus particuliers pour entretenir l'hostilité des milieux populaires contre les délinquants (en utilisant les anciens détenus comme indicateurs, mouchards, briseurs de grève ou homme de main). » (p. 334) Ainsi, pendant que Lacenaire, bourgeois, gagne facilement la sympathie de la

foule, le criminel issu d'elle doit, lui, lui devenir complètement étranger ; il faut que le criminel de l'illégalisme populaire devienne impopulaire. Le peuple commence dès lors à craindre les cas individuels de la délinquance, en même temps qu'à les mépriser, devenu incapable d'y reconnaître les siens. « La prison, écrit Michèle Perrod, achève de se clore sur un peuple impopulaire. »^{xiii} Mieux encore, on s'arrangera pour faire de ce délinquant l'ennemi. C'est ce qu'avaient souhaité les réformateurs : le criminel populaire doit devenir un ennemi ; non plus l'ennemi de l'Etat, mais l'ennemi du peuple. « Si le recodage punitif est bien fait, si la cérémonie de deuil se déroule comme il faut, le crime ne pourra plus apparaître que comme un malheur et le malfaiteur comme un ennemi à qui on réapprend la vie sociale. » (p. 132) Il s'agira de montrer que le criminel n'a pas agi contre l'Etat, mais contre la « société ». Il faut que celle-ci, contre lui du côté de l'Etat, se défende. Aujourd'hui, on sait que ce n'est pas le discours des réformateurs qui a seul triomphé. Autant qu'un ennemi, le criminel est devenu un malade social. On ne voudrait pas que le criminel s'en prenne à l'Etat, ait pu vouloir s'en prendre à l'Etat ; alors on le dit malade de la société. Mais cela suffit : cela le rend aussi répugnant – le discours scientifique-médical brise toute fascination ; il sait arracher définitivement un individu à la foule qui l'a produit, et à son affection^{xiv}. Autant qu'à la prison, c'est aux psychologues, aux sociologues, aux criminologues, à toutes les sciences sociales, que son châtiment au tribunal, aussi léger soit-il, aussi atténué, le livre et le destine. Un cas. C'est-à-dire un individu seul, éloigné de la norme et détaché de la foule, abandonné d'elle et livré aux grilles du savoir et du pouvoir : « produire le délinquant comme sujet pathologisé » (p. 323). Les « délinquants », abandonnés du peuple, arrachés à lui, sont livrés à la psychologie, à la sociologie, et autres sciences de l'homme. Aussi compréhensives soient ces sciences, aussi de gauche soient-elles, elles n'en achèvent pas moins la *séparation* de la foule et de ses criminels^{xv}.

Enfin, ironie sauvage : après avoir désamorcé toute potentialité politique de l'illégalisme populaire, on ne recule pas devant l'idée – une fois qu'il a été savamment dissocié du peuple, séparé – de l'utiliser politiquement. Voici comment : « L'utilisation politique des délinquants – sous la forme de mouchards, d'indicateurs, de provocateurs – était un fait acquis bien avant le XIX^e siècle. Mais après la Révolution, cette pratique a acquis de tout autres dimensions : le noyautage des partis politiques et des associations ouvrières, le recrutement d'hommes de mains contre les grévistes et les émeutiers, l'organisation d'une sous-police – travaillant en relation directe avec la police légale et susceptible à la limite de devenir une sorte d'armée parallèle –, tout un fonctionnement extra-légal du pouvoir a été pour sa part assuré par la masse de manœuvre constituée par les délinquants : police clandestine et armée de réserve du pouvoir. » (p. 327) « C'est alors que s'opère le couplage direct et institutionnel de la police et de la délinquance. » (p. 331) Foucault commente ainsi : « On peut dire que la délinquance, solidifiée par un système

pénal centré sur la prison, représente un détournement d'illégalisme pour les circuits de profit et de pouvoir illicites de la classe dominante. » (p. 327) Mais on peut aller au-delà : plus que d'un détournement, il s'agit manifestement d'un *retournement* de l'arme (l'illégalisme populaire) : après la lui avoir ôtée, on retourne l'arme contre le peuple. L'effet est double : au-delà de l'efficacité de l'arme se renforcera, à mesure de son utilisation, la haine de l'un pour l'autre, rendant la séparation – qui d'abord fut fragile – irréversible.

D'ailleurs ce mot de « retournement » surgit bien sous la plume de Foucault, quand celui-ci en vient à parler de la figure de Vidocq : « Vidocq marque le moment où la délinquance, détachée des autres illégalismes, est investie par le pouvoir, et retournée. » (p. 331) Entre Lacenaire qui dérobe au peuple l'héroïsme du vol pour l'offrir aux bourgeois et Vidocq qui met les illégalismes du peuple au service de l'Etat (et contre le peuple), l'agencement se met en place, qui dépolitise l'illégalisme et le réduit en délinquance. Cette symétrie n'échappe pas à Foucault^{xvi}. Quant à nous, nous souhaiterions la réutiliser à l'envers. C'est-à-dire : en se réappropriant (politiquement) l'illégalisme, récupérer Vidocq, repolitiser Lacenaire.

III.

Repolitiser le vol.

„Nach der Räumung des besetzten Hauses Fraenkelufer 48 kommt es am Kotbusser Tor zu schweren Straßenschlachten zwischen Polizei und Hausbesetzern. An der anschließenden Plünderungen ist auch die Kreuzberger „Normalbevölkerung“ beteiligt.“
Kreuzberg, 2. Dez. 1980

Cette troisième partie exprime le désir d'une réappropriation politique du vol. Elle fait des réflexions et des propositions en ce sens, de manière dispersée, de manière ouverte. Il s'agit chaque fois de propositions de réappropriation ; il s'agit de renverser, terme à terme, tout ce qui précède : récupérer ce qui a été volé. Nous ne parlons dans ce qui suit que du vol de supermarché. Le mot « supermarché » est utilisé pour désigner tout lieu où le vol nous paraît légitime – et souhaitable. Sur la relativité de cette appréciation, nous faisons plus loin, en annexe, une note.

1°) Il s'agit de restaurer la vieille solidarité des alentours d'échafauds. C'est-à-dire, par exemple : se rendre capable de *reconnaître* dans le petit voleur de supermarché – non plus le délinquant, dans la figure de quoi le pouvoir veut l'enfermer – mais le porteur d'un geste politique. Non plus l'ennemi de la société, notre ennemi, mais l'un des nôtres, l'un de la foule. Il s'agit de se réapproprier ce sens politique profond, instinctif, qu'est la reconnaissance des siens par la foule. Que la foule intervienne, contre les vigiles de supermarchés, pour faire échapper les siens. Que les enfants – comme ils emportèrent à Lyon la potence dans le Rhône – s'emparent des caméras de surveillance et leur trouvent un fleuve.

2°) L'illégalisme populaire a été « confisqué » (p. 332) : il s'agit de le reprendre à ceux qui l'ont pris. En repolitisant Lacenaire et Vidocq, il s'agit de se réapproprier le vol et sa puissance politique ; il s'agit de rendre le vol, comme arme politique, à ceux à qui il appartient. Il s'agit de jouer discours contre discours. Car – nous n'avons cessé de le voir – c'est au niveau du discours, aussi et surtout, que le pouvoir a joué : « Au lieu de ces louanges qui héroïsent le criminel, ne circuleront plus dans le discours des hommes que ces signes-obstacles qui arrêtent le désir du crime par la crainte calculée du châtement. La mécanique positive jouera à plein dans le langage de tous les jours, et celui-ci la fortifiera sans cesse par des récits nouveaux. Le discours deviendra le véhicule de la loi : principe constant du recodage universel. » (p. 132) Refuser les recodages. Ecrire pour redécoder, faire fuir.

La littérature policière a embourgeoisé le crime, l'a esthétisé, et ainsi désarmé. Il s'agit de redonner au vol sa dangerosité politique. Il s'agit de retrouver cet « horizon d'illégalismes qui, récemment encore, avaient été menaçants » (p. 331). Rendre le vol aux gagne-petit – et par-là le rendre plus étendu, plus menaçant. Faire fuir le vol. Qu'il se répande.

3°) « Ce ne sont pas seulement les feuilles volantes qui disparaissent quand naît la littérature policière ; c'est la gloire du malfaiteur rustique » (p. 82). Il s'agit de rétablir la gloire du malfaiteur rustique ; il s'agit de faire circuler à nouveau, contre tous nos journaux de faits-divers, des feuilles volantes : qu'en ces feuilles soit chanté l'éloge des illégalismes populaires^{xvii}. Qu'on y enseigne l'art du vol. Que par elles, en chansons plus ou moins bien rimées, le vol se répande dans les supermarchés.

4°) On a cherché à refermer l'illégalisme populaire (force politique) sur la simple délinquance et à boucler celle-ci « sur elle-même en la constituant comme milieu clos et contrôlable » (p. 332). Il s'agit de rouvrir la délinquance sur l'ensemble de la société ; la désenclaver du carcéral ; la faire fuir dans le corps social tout entier. Que la foule (plutôt que la prison, plutôt que tel inspecteur en quête de mouchards) recueille le voleur de supermarché, l'héberge ; et qu'elle apprenne de lui les méthodes. Reprendre Vidocq à la police. Faire évader Vidocq. Accueillir Vidocq chez soi. Causer avec Vidocq de choses et d'autres.

5°) La littérature policière, depuis le XIX^e siècle, a individualisé le vol, l'a privatisé dans la figure d'un héros solitaire et joueur ; a ramené le vol aux exploits d'un seul, oubliant les bandes de pillards des siècles précédents, l'attaque des impôts, le pillage des entrepôts. Il s'agit de le collectiviser à nouveau. Pour une réappropriation collective du vol. Il s'agit de le penser à nouveau – en meutes, en troupes.

Il s'agit de collectiviser le vol, vol de tous pour tous, politisation. La repolitisation du vol ne peut être que collective : pas nécessairement dans les moyens, mais dans les fins. Le vol n'a de puissance politique que s'il est vol pour tous, indépendamment de ses moyens d'exécution (furtivités dispersées

et quotidiennes ; razzia massives et ponctuelles, etc.). Que le butin ne soit pas reversé aux appétits égoïstes de chacun : mais qu'on le tienne en commun pour l'approvisionnement – qu'on en fasse le symbole politique, de cela que le supermarché doit être détruit. Le vol politique ne se veut pas une solution parasitaire car le parasitisme est une vertu bourgeoise, et qui dure, et qui endort en durant. L'idée du vol politique implique que son enjeu est moins la marchandise volée que la ruine du supermarché. Il n'acquiert donc d'efficacité que collectif. Le vol individuel court le risque de l'enfermement dans le parasitisme, ses comforts, sa torpeur.

6°) Le vol, racontent les romans policiers, est l'affaire d'êtres d'exception. Au contraire, il s'agit de comprendre combien le vol est très simple et imitable ; généralisable à l'espace du supermarché tout entier ; imitable par tous (voir la remarque finale sur l'imitation).

7°) Ne pas se laisser gérer. Le nouveau partage illégalisme/délinquance a pour but essentiel de « gérer les illégalismes » (p. 318). L'archipel carcéral ne cherche plus « à supprimer les infractions ; mais plutôt à les distinguer, à les distribuer, à les utiliser » (p. 317). Le voleur isolé, individuel, doit comprendre qu'on le laisse faire. C'est qu'on le gère. Il est inoffensif, voire utile (indirectement utilisé par l'Etat). Il s'agit de refuser cette « gestion » de la délinquance en rendant la délinquance à l'illégalisme populaire, qui est une arme politique. Il s'agit d'organiser le vol de telle manière, de l'étendre de telle manière, qu'il échappe à la « gestion ». D'où la nécessité de son amplification, de sa collectivisation. (cf. proposition n°5).

8°) « que le peuple se dépouille de l'ancien orgueil de ses crimes » (p. 83) ; il s'agit de restaurer l'orgueil du voleur qui, dans l'espace du supermarché, défie l'Etat et l'injustice d'Etat^{xviii}. La plus grande part de l'énergie de l'Etat s'épuise à garantir le supermarché : son libre fonctionnement, son ouverture maximale, son accès maximal, son approvisionnement maximal, sa visibilité maximale, et sa totale sécurité. L'orgueil pourra être relevé notamment par la circulation des chansons et des feuilles volantes, ainsi que par colportage : que les récits circulent, qu'on y lise décrits avec passion les actes des vols les plus courageux, les plus techniquement admirables, les plus ironiques, les plus réussis, les plus ratés, les plus invraisemblables.

9°) Echapper au devenir-délinquant-bourgeois-esthète, échapper au devenir-Lacenaire, qui guette tout petit voleur isolé ; rattraper le devenir-révolutionnaire. Lacenaire, nous disait Foucault, allait être le type même du délinquant. Et pourtant, il portait avec lui « au moins à l'état virtuel, un horizon d'illégalismes qui, récemment encore, avaient été menaçants ». « Ce petit-bourgeois ruiné, élevé dans un bon collège, sachant parler et écrire, une génération plus tôt, aurait été révolutionnaire, jacobin, régicide ; contemporain de Robespierre, son refus des lois aurait pu prendre effet dans un champ immédiatement historique. Né en 1800, à peu de chose près comme

Julien Sorel, son personnage porte la trace de ces possibilités ; mais elles se sont rabattues sur le vol, le meurtre et la dénonciation. Toutes ces virtualités sont devenues une délinquance de bien peu d'envergure ». (p. 331-332) Le danger qui guette tout illégalisme, c'est de tomber dans le devenir-Lacenaire : ce devenir-délinquant-étriqué ; il s'agit au contraire de retrouver le devenir-révolutionnaire contenu dans l'illégalisme. L'organisation des butins en communes, la collectivisation, sont le moyen, pour le petit voleur, de s'assurer de la politisation de son vol – et d'éviter que les potentialités révolutionnaires ne déchoient en la simple satisfaction de petits désirs de supermarché. Combien crurent voler pour la Révolution, qui ne surent, ne purent – faute par exemple que celle-ci vienne... – jamais voler que pour eux. À tous ceux qui les méprisent, les marchandises des supermarchés, parfois, sont tentantes quand même. (Et cette pauvre Mme de Boves, la gorge pleine, les grands désirs, l'énorme et brutale tentation...) Le but du vol collectif est la ruine du supermarché, non l'appropriation des marchandises volées ; car, même volées, les marchandises sont encore des marchandises._

**

Remarque sur l'imitation. Le pouvoir craint parfois davantage le petit délit (le vol) que le plus grand des crimes. C'est que celui-là est imitable, celui-ci beaucoup moins : « un crime qui épouvante la conscience est d'un moindre effet souvent qu'un méfait que tout le monde tolère et se sent prêt à imiter pour son compte » (p. 110). Si, par les faits divers, par la télévision, par le roman policier, on rehausse le grand crime et rabaisse le petit méfait, c'est précisément parce que celui-ci, étant imitable, sera toujours beaucoup plus dangereux pour l'Etat. L'assassinat, même d'un président de la République, ne peut remettre en cause la stabilité d'un Etat et l'organisation matérielle d'une société – une vague de vols, incontrôlée, montant sans retour, le peut. Il faut donc que la peine ne soit plus calculée en fonction du crime, « mais de sa répétition possible » (p. 110) ; voilà pourquoi un « crime sans dynastie » n'appellera pas de châtement (p. 111). Voilà pourquoi un Etat pourra dépenser contre le vol beaucoup plus que contre le meurtre. Si un vol, dans la perspective des réformateurs judiciaires dont parle Foucault, peut être plus grave qu'une agression violente, c'est précisément parce que la peine ne vise plus « l'offense passée mais le désordre futur » (p. 110), non plus le crime mais « la série des désordres qu'il est capable d'ouvrir » (*ibid.*). « Or si on met à part le dommage proprement matériel – qui même irréparable comme dans un assassinat, est de peu d'étendue à l'échelle d'une société entière – le tort qu'un crime fait au corps social, c'est le désordre qu'il y introduit : le scandale qu'il suscite, l'exemple qu'il donne, l'incitation à recommencer s'il n'est pas puni, la possibilité de génération qu'il porte en lui. » (*ibid.*) Si on punit le voleur de

supermarché avec une telle sévérité, si surtout on est prêt à multiplier les dispositifs de surveillance et de contrôle, ce n'est pas à la mesure de la valeur de la pomme qu'il vole ; mais à la mesure de la série des autres vols de pommes qu'ouvre celui-ci. Le vol menace, parce qu'il est imitable. Que l'on puise, à ce pouvoir d'imitation, quelques-unes des plus sûres menaces à venir.

Conclusion

En dévoilant, au moyen d'une relecture de Foucault qui choisissait ce biais, la manière dont le pouvoir avait, depuis le XVIII^e siècle, « géré » les illégalismes populaires, nous avons en retour appris ce que permettraient le refus de cette gestion – et la réappropriation du brigandage collectif et politique. Nous avons dit que (par définition) le vol en supermarché était légitime et souhaitable. Nous avons dit qu'en le collectivisant et le généralisant, on pouvait le politiser et le faire devenir – pour le supermarché et tout ce qui supporte le supermarché, et tout ce qu'il supporte – une menace véritable.

Enfin la question, soulevée au prélude de ce texte, de la séparation, dans les manifestations, entre pilleurs et manifestants, trouve des débuts de réponse. Il faudrait que la foule apprenne à reconnaître, parmi ces pilleurs, les siens. La seule manière qu'elle a d'élever leur vol au rang de vol politique, de déspecialiser leur vol, de briser la séparation, c'est de prendre part au vol général en supermarché. De l'autre côté, les petits voleurs : la seule manière qu'ils ont de rendre à la foule sa dangerosité, à la manifestation sa menace, c'est de lui apprendre le vol et le bris de serrure.

La séparation de la foule et du petit voleur de supermarché laisse la première dans l'impuissance ; et le second dans la solitude médicalisée, spécialisée, dépolitisée, qu'organise autour de lui le pouvoir politique. Tant qu'entre la foule et ses délinquants la séparation demeure, tant qu'aucun désir, entre l'un et l'autre bord, ne circule, rien de politique n'est possible. La foule s'épuisera à manifester, le voleur s'épuisera à voler.

FIN^{xix}

Annexe n°1 : Six remarques faites sur le texte « Pour une réappropriation (collective, politique) du vol ».

1°) D'une certaine manière, nous n'avons fait ici que relever le souhait politique, oublié, qui fut celui des anarchistes du XIX^e siècle, « lorsqu'ils ont voulu rétablir ou constituer l'unité politique des illégalismes populaires » (p. 342). Or, fait remarquer Foucault, eux-mêmes suivaient alors le travail des fouriéristes qui, au début du XIX^e siècle, dans *La Phalange* notamment, tâchaient de casser la logique du fait-divers et des journaux en développant la tactique du « contre-fait divers » (p. 337) et la valorisation positive du crime (p. 338). *La Phalange* voit dans le crime une « éclatante protestation de l'individualité humaine » (cité par Foucault, p. 339). Elle analyse les grands crimes « non point comme des monstruosités mais comme le retour fatal et la révolte de ce qui est réprimé » (p. 339). Le cas du petit Béasse sera exemplaire. Foucault l'analyse (p. 340-341). Nous en avons tiré une feuille volante¹.

2°) *Capitalisme, vol et gestion différentielle des illégalismes*. Car c'est bien « l'économie des illégalismes » qui se trouve « restructurée avec le développement de la société capitaliste » (p. 103). D'après Foucault, on passe, au XVIII^e siècle, d'un illégalisme qui visait les corps à un illégalisme qui s'en prend aux biens. On en vient à une « délinquance anti-propriété » (p. 90). C'est donc l'apparition de l'économie capitaliste (« les nouvelles formes d'accumulation du capital, des rapports de production et de statut juridique de la propriété », p. 103) qui tend à placer le vol, parmi tous les illégalismes populaires, dans une position particulière ou privilégiée. Le vol tend à devenir « la dernière des grandes échappatoires à la légalité », justement pour cette raison que l'on passe « d'une société du prélèvement juridico-politique à une société de l'appropriation des moyens et des produits du travail » (p. 103). Foucault constate donc l'apparition, au XVIII^e siècle, d'un nouveau partage entre illégalisme des biens et illégalisme des droits (p. 103). Or ce partage « recouvre une opposition de classe ». Tandis que les classes populaires n'auront accès qu'à l'illégalisme des biens (« transfert violent des propriétés », p. 103, c'est-à-dire : vol), la bourgeoisie « se réservera, elle, l'illégalisme des droits », dont Foucault fait cette brève énumération : « la possibilité de tourner ses propres règlements et ses propres lois ; de faire assurer tout un immense secteur de la circulation économique par un jeu qui se déploie dans les marges de la législation – marges prévues par ses silences, ou libérées par une tolérance de fait » (p. 103-104). Foucault remarque alors la spécialisation des circuits judiciaires, plus accommodants pour les uns, un peu moins pour les autres. Sous prétexte qu'il y aurait violence (bris d'une serrure)

¹ cf. Institut de démobilitation, « Le petit Béasse », Flugblatt-tract n°3, distribué massivement à Rennes en septembre 2009.

dans un cas et pas dans l'autre, on châtiara cent fois plus le petit voleur de supermarché que l'homme respectable et élu, qui sans rien briser n'a fait, pour acquérir ce million, que détourner quelques droits. « Il faut concevoir un système pénal comme un appareil pour gérer différenciellement les illégalismes, et non point pour les supprimer tous. » (p. 106) Or, s'il est un crime assez bénin, mais inacceptable pour le système économique qui se met en place alors, c'est bien le vol.

En effet le vol, vite insupportable pour la propriété terrienne, le devient plus encore pour la « propriété commerciale et industrielle » (p. 101) : « le développement des ports, l'apparition des grands entrepôts où s'accumulent les marchandises, l'organisation des ateliers de vastes dimensions (avec une masse considérable de matière première, d'outils, d'objets fabriqués, qui appartiennent à l'entrepreneur et qui sont difficiles à surveiller) nécessitent aussi une répression rigoureuse de l'illégalisme. » (p. 102) ; « au total, on dérobaît à peu près pour 500 000 livres chaque année dans le port de Londres (et cela sans tenir compte des arsenaux) ; à quoi il fallait ajouter 700 000 livres pour la ville elle-même. » (p. 102) C'est donc contre cette délinquance nouvelle, cette « petite délinquance qu'elle laissait autrefois échapper » (p. 91) que la société disciplinaire se met en place. Il faudra une meilleure « économie du pouvoir » (p. 95), c'est-à-dire un pouvoir qui puisse descendre jusqu'aux plus fines mailles, il faudra « un quadrillage pénal plus serré du corps social » (p. 93). Le vol est la criminalité inhérente au capitalisme². La discipline est la réponse à cette criminalité d'un type nouveau, qui n'est plus le fait de grands criminels, mais qui menace pour cette raison même qu'elle est susceptible de devenir, politiquement, collectivement, le fait de tous.

3°) Le pillage n'est, en vue de cette réappropriation politique et collective du vol, qu'une manière parmi d'autres. Pourtant il est un moment privilégié pour une retrouvaille de la foule et de ses délinquants. Un exemple parmi tant : Berlin-Kreuzberg, 12 décembre 1980 – une photographie que montre le petit musée de Kreuzberg : « “Salamander” à Kottbusser Tor, après le pillage du magasin, le 12. 12. 1980 ». Au premier plan, des marchandises en vrac sur le sol, la vitrine est brisée. Les combats ont débuté en fin d'après-midi, à la suite de l'évacuation d'un squat par la police. La légende du musée précise : « Après évacuation de l'immeuble occupé, Fraenkelufer 48, il se produit de lourds combats de rue entre la police et les occupants. Aux pillages qui les suivent participe également la population “normale” de Kreuzberg. » Vers 21h30 pillage du „Kaiser's Kaffee-Geschäft“ et du „Salamander“ à Kottbusser Tor. Vers 21h50, des voitures sont retournées sur le dos, au

² Voir à ce sujet le texte : « Capitalisme et kleptomanie », Institut de démobilisation, en particulier sur le cas « Madame de Boves », d'*Au bonheur des Dames*.

carrefour de l'Adelbert- et de l'Oranienstraße. À 22h15, c'est „Aldi“ qui est pillé à Kottbusser Tor³. La nuit du 12 décembre 1980, appelée „Schlacht am Fraenkelufer“ (bataille du quai Fraenkel), est considérée comme le moment de naissance de l'autonomie berlinoise. Ainsi est-il renoué avec la vague de « brigandisme politique » que Foucault repère entre 1790 et 1848 (cf. annexe n°2), et parmi les manifestations de laquelle il relevait : « pillage des magasins et mise en vente autoritaire des produits au “juste prix” » (p. 319).

Très récemment, en France, on a vu se multiplier les actions dites d'autoréduction. Par exemple, le 20 décembre 2008, aux Galeries Lafayette, à Rennes, un groupe de trente personnes réalise l'autoréduction de dix paniers remplis de nourriture. Après blocage des caisses et négociation avec le chef du magasin, ils sont autorisés par lui à emporter les paniers gratuitement⁴. Certes, les déclarations qui ont accompagné ces actions cherchent à en dégager la teneur politique : « Les actions de réappropriation menées dans les supermarchés ces derniers temps visent ainsi à contester les structures mêmes de la société capitaliste [...] »⁵. Le but, lit-on dans ce même texte, est bien de passer de la « contestation » à la « révolte », et d'expérimenter « des pratiques politiques porteuses d'une conflictualité envers le système capitaliste ».

Pourtant, le refus (pour des raisons de stratégie, sans doute légitimes et compréhensibles par ailleurs) d'appeler « vol » ces actions empêche qu'elles prennent toute leur portée politique. D'abord, parce qu'elles sont nécessairement ponctuelles, étant d'organisation longue et délicate ; ensuite parce qu'elles s'obligent à rester dans la rhétorique du pouvoir et à traiter à l'intérieur d'elle ; enfin et surtout parce qu'elles ne rejoignent pas véritablement la délinquance (au point d'ailleurs que des incidents obligerait les autoréductions elles-mêmes à se prémunir contre une frange de “délinquants”, venus profiter de l'occasion : et l'on retombe dans le partage fatal...). L'autoréduction, au contraire du pillage, reproduit donc le partage. Elle n'est pas un pillage, elle n'est pas une réappropriation politique du vol : elle ne pose pas le problème à cette hauteur. Il n'y a qu'à voir son nom.

Mais, le pillage lui-même, le pillage véritable, n'est jamais que la forme spectaculaire de la réappropriation du vol. Que son spectacle, nécessaire à l'occasion, toujours joyeux, ne vienne pas cacher les vols quotidiens, furtifs, innombrables, dont la multiplication – organisée – est susceptible de menacer, silencieusement, le supermarché – plus sûrement encore que douze nuits d'émeutes et de pillages.

³ On peut lire un récit très détaillé des événements, minute après minute, par Stefan Aust, intitulé « Die Sprache der Gewalt. Ein „Steinewerfer“ vor Gericht », récit fait à partir du cas Guido Weitz (<http://squat.net/archiv/hausbesetzer/text1.html>).

⁴ Action faite par le Mouvement des Chômeurs et précaires en lutte de Rennes (MCPL). Le récit du vol est à lire sur : <http://nantes.indymedia.org/article/15673>.

⁵ Texte intitulé « La grève des hamsters », daté du 29 janvier 2009, signé du mouvement des Chômeurs et Précaires en Lutte à Rennes. <http://www.ac.eu.org/spip.php?article1961>.

4°) « – Une sorte de voleur utile en somme, bienfaisant... Mais, cher Monsieur, c'est le monde à l'envers !
– Puisqu'il était déjà à l'envers, cela risque de le remettre à l'endroit. »⁶

5°) *Remarque sur le supermarché.* On objectera peut-être qu'il sera difficile de faire le tri entre ce qui est supermarché (lieu où le vol est légitime, souhaitable, encouragé) et ce qui ne l'est pas. Nous répondons qu'en effet, il faut tenir absolument la distinction. Nous répondons qu'en effet, il y aura sans doute des erreurs d'appréciation ; peut-être arrivera-t-il qu'une apparence habile déguise en non-supermarché un supermarché redoutable et que nous nous y laissions prendre. Ou plus grave : qu'on prenne pour un supermarché ce qui n'en était pas un. Nous serons prudents. Mais nous répondons surtout qu'il y a bien assez de supermarchés évidents (là nous entendons le mot dans son sens courant : Leclerc, Carrefour, Virgin, etc.) pour ne pas avoir à se poser trop de questions de frontières. C'est dans ces arguties de frontières que beaucoup d'énergies, nécessaires à l'action, s'épuisent. Or, nous n'aurons pas besoin de nous les poser jusqu'au bout. Car, quand le vol se sera généralisé sur les supermarchés évidents, ceux-ci auront commencé leur ruine et entraîneront beaucoup avec eux ; et les foules politiques du vol seront assez déterminées et organisées pour que d'elles-mêmes, dans les béances qui se feront sur les lieux occupés par les supermarchés, naissent des désirs d'organisations neuves... Le vol, déjà, sera devenu très secondaire. Le vol politique disparaîtra avec la disparition des supermarchés. Ici, sur la question de ces désirs, nous ne proposons *rien*, nous ne disons *rien* de ce qu'il faut faire, conformément aux réflexions faites dans : « De la question : qu'est-ce que vous proposez à la place ? »⁷ Il n'y a pas besoin d'avoir une réponse à cette question pour se mettre à voler *politiquement* le supermarché.

Les erreurs possibles d'appréciation, que nous reconnaissons, feront sans doute, également, que nous croirons devoir soutenir des petits voleurs qui ne « mériteraient » pas (car nulle part nous n'avons dit qu'il faille soutenir les voleurs toujours). Mais nous soutenons aussi, nous soutenons surtout, qu'il vaut mieux secourir par erreur quelques petits voleurs *désorientés*, acquéreurs de marchandises, qu'*a priori* les condamner tous, et les tenir loin de nous. Car il vaut tellement mieux se tromper dans ce sens, celui du secours, même mille fois, que dans l'autre, celui de l'abandon ou de la condamnation, même une seule fois. C'est à faire venir cette conviction, à la répandre, à la partager, que ce texte travaille. Parce que si elle s'installe, alors revient aussi, avec elle, la vieille solidarité de foule : les milliers de mains de la foule, tendues vers celui

⁶ Robert Bresson, *Pickpocket*, 1959

⁷ Institut de démobilisation, juillet 2007.

qu'elle reconnaît comme étant des siens, les milliers de mains de la foule, tendues vers lui, pour porter secours.

Annexe n°2 : Du brigandage politique entre 1789 et 1848 et de la formation d'une menace nouvelle. Il s'agit de renouer le *mariage ancien de la délinquance et de la politique*. Par exemple, celui de la fin des années 1790 et du début du XIX^e siècle : « C'est bien contre le nouveau régime de propriété foncière – instaurée par la bourgeoisie profitant de la Révolution – que s'est développé tout un illégalisme paysan qui a sans doute connu ses formes les plus violentes de Thermidor au Consulat, mais n'a pas disparu alors ; c'est contre le régime de l'exploitation légale du travail, que se sont développés les illégalismes ouvriers du début du XIX^e siècle : depuis les plus violents comme les bris de machines, ou les plus durables comme la constitution d'associations, jusqu'aux plus quotidiens comme l'absentéisme, l'abandon de travail, le vagabondage, les fraudes sur les matières premières, sur la quantité et la qualité du travail achevé. » (p. 319-320) Il s'agit de se rendre capables d'utiliser politiquement l'illégalisme : réapprendre la petite violence des bris de machines, les réunions illégales, l'abandon de travail, la fraude, etc. Les « manifestants », dont nous parlions en prélude, ont à réapprendre la délinquance : la leur.

Ce qui se passe à la fin du XVIII^e siècle, c'est précisément la reconstitution de certains liens, le retour des illégalismes – qui s'étaient isolés et dépolitisés – vers le politique : « Enfin, s'il est vrai qu'au cours du XVIII^e siècle, on a vu la criminalité tendre vers des formes spécialisées, incliner de plus en plus vers le vol habile, et devenir, pour une part, le fait de marginaux, isolés au milieu d'une population qui leur était hostile – on a pu assister, dans les dernières années du XVIII^e siècle, à la reconstitution de certains liens ou à l'établissement de nouvelles relations ; non point, comme le disaient les contemporains, que les meneurs de l'agitation populaire aient été des criminels, mais parce que les nouvelles formes du droit, les rigueurs de la réglementation, les exigences soit de l'Etat, soit des propriétaires, soit des employeurs, et les techniques plus serrées de surveillance, multipliaient les occasions de délit, et faisaient basculer, de l'autre côté de la loi, beaucoup d'individus qui, dans d'autres conditions, ne seraient pas passés à la criminalité spécialisée ; c'est sur fond des nouvelles lois sur la propriété, sur le fond aussi de la conscription refusée qu'un illégalisme paysan s'est développé dans les dernières années de la Révolution, multipliant les violences, les agressions, les vols, les pillages et jusqu'aux grandes formes de "brigandage politique" ; c'est sur fond également d'une législation ou de règlements très pesants (concernant le livret, les loyers, les horaires, les absences) que s'est développé un vagabondage ouvrier qui croisait souvent la délinquance stricte. Toute une série de pratiques illégalistes qui au cours du siècle précédent

avaient eu tendance à se décanter et à s'isoler les unes des autres semblent maintenant renouer entre elles pour former une menace nouvelle. » (p. 321)

Où l'on comprend que la restauration du « brigandage politique », « articulation explicite sur les luttes sociales » (p. 321) de l'illégalisme, passe par la nécessité de ne pas laisser les « délinquances » se séparer, s'isoler, se marginaliser, tomber dans le « vol habile » et les formes spécialisées. Empêcher par tous les moyens la criminalité spécialisée – empêcher la séparation.

ⁱ Qu'on lise par exemple le tract « Les "casseurs de banlieue" et le "mouvement étudiant" », écrit et distribué lors de l'occupation de la Sorbonne en mars 2006, et présent sur le dépôt électronique de l'Institut Démobilisation : <http://i2d.blog-libre.net>.

ⁱⁱ E. Renan, *L'Avenir de la science*, cité par Ch. Péguy, in « Zangwill ».

ⁱⁱⁱ M. Foucault, *Surveiller et punir*, Gallimard, 1975, p. 74. Toutes les citations présentes dans ce texte, sauf mention contraire, sont extraites de ce livre.

^{iv} L. Duhamel, *Les Exécutions capitales à Avignon au XVII^e siècle*, 1890, cité par M. Foucault, *op. cit.*, p. 77.

^v « Jamais les ouvriers des villes, jamais les ouvriers des bourgs n'auraient laissé faire ça. Le maréchal aurait pris son marteau. Les femmes, les pauvres femmes, les glaneuses auraient pris des serpettes. » (Ch. Péguy, *Œuvres poétiques complètes*, Gallimard, 1957, p. 499)

^{vi} M. Foucault, *op. cit.*, p. 80. Foucault cite à cet endroit l'exemple de Tanguy, exécuté en Bretagne en 1740.

^{vii} M. Foucault, *op. cit.*, p. 333.

^{viii} « Cette étrangeté, ce fut d'abord celle des bas-fonds (*Les Mystères de Paris, Rocambole*), puis celle de la folie (surtout dans la seconde moitié du siècle), enfin celle du crime doré, de la délinquance de "haut vol" (Arsène Lupin). » (M. Foucault, *op. cit.*, p. 335)

^{ix} M. Foucault, *op. cit.*, p. 335. Pendant que le roman assure cet éloignement du héros criminel, éloignement nécessaire à la dépolitisation, le fait divers produit de son côté le mouvement inverse : les délinquants doivent apparaître « comme tout proches, partout présents et partout redoutables » (p. 334). Il y a donc un effet couplé des faits divers et des romans criminels ; cet effet permet de produire une image de la délinquance à la fois proche (par sa menace) et lointaine (par son origine) : la délinquance demeure bel et bien une arme, mais passée dans d'autres mains, confisquée par la classe au pouvoir. Nous y revenons dans ce qui suit.

^x J. Dutronc, à propos d'Arsène Lupin, dans « Gentleman cambrioleur » (1973) – Paroles de Franck Harvel et Yves Dessca ; musique de Jean-Pierre Bourtayre. « *Puis avant de partir, après ses coupables travaux, il laisse un mot sur le piano...* »

^{xi} M. Foucault, *op. cit.*, p. 82. Signalons que sous cette forme ludique et esthétisante la bourgeoisie n'en cache pas moins, également, ses propres illégalismes qui n'ont pas cessé, eux non plus, à la suite du nouveau « partage » : détournement de fonds publics, malversation financière, pots-de-vin, etc. Mais tout cela – esthétisé, de « haut vol » – pourra toujours paraître bien moins sale qu'un coup minable provenant des bas-fonds. Foucault parle, au sujet du procès Lacenaire, du moment où « les illégalismes politiques et économiques que pratique de fait la bourgeoisie allaient se doubler de la représentation théorique et esthétique » (p. 333).

^{xii} Et qu'on leur oppose la profondeur d'une série comme *Derrick* – série sans travaux.

^{xiii} Cité par M. Foucault, *op. cit.*, p. 336. Quand, au début du XIX^e siècle, on décide – pour des raisons disciplinaires et hygiénistes – de mettre les prisonniers au travail, les ouvriers ne voient aucunement en eux des compagnons de labeur qui partageraient leur destin, même de manière lointaine : un gantier de Chaumont, raconte Foucault, obtient d'organiser un atelier à la prison de Clairvaux ; « les ouvriers protestent, déclarent que leur travail est déshonoré, occupent la manufacture et forcent le patron à renoncer à son projet » (p. 279). Foucault situe la scène dans les années 1840-1845, « époque où commence à se cristalliser l'opposition de l'ouvrier et du délinquant ».

^{xiv} Ce que nous cherchons à montrer dans : « Destruction de la foule, fabrication des solitudes (Thèse annexe n°2 aux *Thèses sur le concept de grève*) », Institut de démobilisation, juillet 2009.

^{xv} Alors, la phrase la plus effrayante du livre est peut-être celle-ci : « toute cause qui, comme détermination, ne peut que diminuer la responsabilité, marque l'auteur de l'infraction d'une criminalité d'autant plus redoutable et qui demande des mesures pénitentiaires d'autant plus strictes » (p. 293).

^{xvi} « Symétrie de Lacenaire et de Vidocq qui à la même époque permettait de boucler la délinquance sur elle-même en la constituant comme milieu clos et contrôlable et en déplaçant vers les techniques policières toute une pratique délinquante qui devient illégalisme licite du pouvoir. » (p. 332)

^{xvii} L'Institut de démobilisation a inauguré le retour de ces éloges et chansons, en faisant circuler des extraits de la geste d'insolents : Simon Walsler, Lamiel, le petit Béasse. Il prépare la production, *flugblatt* et massive, du « Messenger de Hesse ». D'autres tracts-flugblatts suivront sur le vol – son éloge et sa méthode. Voir sur le dépôt internet de l'Institut, « tracts-flugbatts ».

^{xviii} Orgueil que la discipline a pour but de briser. Puisque le voleur ou le vagabond, par exemple, est un fainéant, on le met au travail avec cette intention expresse de s'en prendre à son orgueil : « Que le châtiment l'irrite et le stimule plus que la peine n'avait pu le flatter. Si l'orgueil a fait commettre un forfait, qu'on le blesse, qu'on le révolte par la punition. » (p. 126).

^{xix} Nous interrompons ici ce texte qui doit servir d'arrière-plan théorique à un nombre important d'actions. (Berlin, octobre 2009)

Institut de démobilisation
Octobre 2009
<http://i2d.blog-libre.net>
i2d@no-log.org